



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE SKI ACROBATIQUE

MÉMORANDUM :

À : Tous les présidents de club

De : Direction de la FQSA

Date : Septembre 2008

- **Inscription Karelo de l'ACSA**

- L'inscription de l'ACSA « Karelo » (adhésion et licence) est obligatoire pour tous les membres de la FQSA. S'assurer avant le début de toute activité, que les athlètes et entraîneurs sont inscrits pour l'année courante. Notre site internet (fqsa.com) sera mis à jour toutes les semaines avec les nouveaux inscrits. Cette inscription ne comprend pas d'assurance accident.
 - Méthode de paiement : carte de crédit sur site Karelo

- **Assurances accident des athlètes (optionnel)**

- Une assurance accident pour les athlètes sera offerte par l'ACSA. Cette assurance ne sera pas obligatoire pour les athlètes de club mais fortement conseillée car elle contient une clause pour les évacuations d'urgence. Les modalités pour y adhérer seront disponibles sous peu.

- **Cotisation provinciale des athlètes 2009 - FQSA**

Athlètes du programme Mini-bosses : 50\$
Autres : 75\$

- Les présidents de club ont la tâche de faire parvenir à la FQSA, la liste des athlètes composant leur club en fichier excel avec nom, adresse, sexe, date de naissance parvenir à Carole.gagne@boismontpetit.qc.ca ainsi que le paiement total à l'adresse suivante :

Le chèque au nom de la FQSA doit être posté à :
150 Goguet
Montréal, Qc
H1A 4C9

- **Compétition**

- Sanctions pour l'année 2009 sont les suivantes :
 - Provinciale 500\$
 - Canadienne : 1000\$
 - NorAm : 2000\$

- **Calendrier des compétitions**

- Disponible sur le site fqa.com